

ALLOCUTION de Maître Ebénézer MONGUE-DIN
Avocat au Barreau du Cameroun

Monsieur le Ministre d'État, Ministre de la justice, Garde des Sceaux,

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun,

Messieurs les Bâtonniers des Barreaux Membres de la CIB,

Monsieur le Président du Comité d'organisation de la Congrès de la CIB de Yaoundé,

Mes Chers confrères en vos qualités et fonctions,

L'été 1985, à l'occasion de mon séjour à Paris, j'ai rendu visite à mes confrères et amis du 4^{ème} étage du 5 rue du Renard dans le 4^{ème} arrondissement de Paris.

Du temps où je fus membre du Barreau de Paris, j'avais eu le privilège d'exercer ma profession d'avocat, dans le cadre d'une société civile professionnelle de moyens, au 4^{ème} étage du 5 rue du Renard.

L'un d'entre mes anciens associés de moyen, **Michel RAMBAULT**, auquel j'avais dit que je venais d'être récemment élu membre du Conseil de l'Ordre des avocats au Barreau du Cameroun, m'informa de ce qu'il était devenu, lui-même, administrateur de la CARPA.

Lors de notre entretien il m'indiqua qu'à la fin de l'année 1985, le Barreau de Paris, avec l'appui de la CARPA, allait organiser une conférence internationale à laquelle il entendait convier l'ensemble des Barreaux francophones du Monde.

Il me proposa de m'y convier avec le Bâtonnier du Barreau du Cameroun.

De retour au Cameroun j'ai tenu le Bâtonnier YONDO BLACK informé de ce projet et lui ai indiqué qu'une invitation sera adressée au Barreau du Cameroun pour participer à cette conférence.

Au début du mois de novembre 1985 j'ai reçu un appel pressant du secrétariat du Barreau de Paris m'invitant à lui communiquer d'urgence deux noms : le mien et celui du Bâtonnier du Barreau du Cameroun afin qu'il puisse nous faire parvenir les invitations, les billets d'avion et les réservations d'hôtel.

Je me suis rendu, à la hâte, au cabinet du Bâtonnier YONDO BLACK pour l'informer de l'évolution de la situation.

Ce dernier était très embêté, parce qu'à la même période devait se tenir à Paris le

congrès de l'UIA, l'Union Internationale des Avocats dont il était membre et congrès auquel il tenait à participer tant à titre personnel qu'à la qualité de Bâtonnier du Barreau du Cameroun qu'il avait affilié à l'UIA.

Il me dit : MONGUE-DIN communique leur ton nom et celui de DOUALA MOUTOME à l'époque membre du Conseil de l'Ordre et Trésorier de l'Ordre.

Le Barreau de Paris fit les choses en grand.

Les billets d'avion DOUALA-PARIS-DOUALA nous furent envoyés et nous fûmes hébergés à l'hôtel INTERCONTINENTAL de la Place Vendôme.

C'est ainsi que nous prîmes part à la date du 29 novembre 1985, dans la salle du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris, au premier congrès de la CIB, CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE.

Pourquoi avons-nous choisi ce nom ?

Nous sommes partis de l'idée que nous avions en partage

- Le port de la même robe
- L'usage de la même langue : le français
- L'usage de législations ayant une source commune : le code napoléon.

Nous avons, en somme, constaté que nous avions en partage une tradition juridique commune.

Le discours d'ouverture de cette conférence fut prononcé par notre éminent confrère Robert BADINTER alors Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Gouvernement français après l'allocution de bienvenue du Bâtonnier Guy DANET en présence de son dauphin notre confrère Mario STASI.

Avaient pris part à cette conférence

Cinq Barreaux d'Europe à savoir : les Barreaux de PARIS, de BRUXELLES, de LIEGE, de GENEVE et de LAUSANNE

Sept Barreaux d'Afrique noire à savoir : les Barreaux du BURKINA FASSO, du BÉNIN, de COTE D'IVOIRE, du CAMEROUN, de GUINÉE, du MALI et du SÉNÉGAL ;

Quatre Barreaux d'Afrique du Nord à savoir : les Barreaux d'ALGÉRIE, du MAROC de

TUNISIE et d'ÉGYPTE ;

Deux Barreaux du Moyen Orient tels les Barreaux du LIBAN et de SYRIE ;

Et quatre Barreaux d'Amérique du Nord à savoir : les Barreaux de MONTRÉAL, du QUÉBEC PROVINCE, de QUÉBEC VILLE et de LOUISIANE.

C'est au cours de cette rencontre que fut tracée la voie que nous suivons actuellement.

Cette voie est balisée par un certain nombre de préoccupations et de valeurs

- La défense des droits de l'homme
- La défense de la défense
- L'indépendance et le libre exercice de notre profession.
- L'aide aux Barreaux en vue du développement d'un Etat de droit dans chacun de leur pays

A l'issue de cette conférence il nous fallait décider du lieu de notre prochaine rencontre.

Nous enregistrâmes deux candidatures

- Celle de GENEVE - Et celle de LOMÉ

Je me souviens encore du plaidoyer de notre confrère KOKOU KOFFIGOH pour la candidature de LOMÉ.

La majorité des participants vota pour GENEVE mais nous décidâmes, séance tenante, que la troisième conférence se tiendra à LOME.

Le Barreau de Genève sous la conduite du Bâtonnier Marc BONNANT nous réserva un excellent accueil.

De cet accueil je garde le souvenir de riches travaux intellectuels, de la visite des installations genevoises des Nations Unies mais également de bons moments de divertissement et de convivialité tels un magnifique dîner qui nous fût offert à bord d'un bateau sur le lac de Genève et la visite de l'Hôtel de SALISSURE , Hôtel particulier d'un de nos richissimes confrères genevois, Pierre SIKOUNOFF qui avait la particularité d'être membre de 800 conseils d'administrations et qui nous avait offert la réplique du Dîner qu'il avait offert à REAGAN et GORBATCHEV dans cette même résidence.

La conférence qui me marqua le plus fut celle de LOME.

Je me souviens encore du mémorable discours que prononça le Bâtonnier Mario STASI, Bâtonnier de Paris, devant les membres de la conférence et devant un parterre de dignitaires du Régime Togolais, au Palais du peuple ; **discours dans le prononcé duquel il appela, de tous ses vœux, l'avènement dans chacune de nos contrées africaines d'un Etat de droit.**

Certains passages de son discours résonnent encore à mes oreilles.

Voici la description sans complaisance qu'il fit de la plupart de nos dirigeants de l'époque

« Cessant d'être la digue qui donne au fleuve sa force, ils sont tel un barrage qu'un jour le fleuve emporte. »

N'oublions pas qu'à l'époque la plupart de nos Etats étaient dotés de superstructures des pays **communistes de l'Est Européen. Ils avaient tous des partis uniques voire des partis Etats.**

L'histoire lui a donné raison. Nombreux sont ces dirigeants qui n'ont pas été au rendez-vous de l'histoire, qui n'ont pas voulu lâcher du lest et que le fleuve de la démocratie et de la liberté a emportés.

N'ont survécus aux vents d'Est que ceux de nos dirigeants qui ont eu la lucidité d'ouvrir les vannes à l'avènement de la démocratie et d'un Etat de droit.

Nous autres avocats du Barreau du Cameroun savons ce que nous devons à la CIB.

Nous avons été nourris aux idéaux de cette conférence qui ont accompagnés notre Barreau dans les batailles qu'il a menées pour l'avènement d'un Barreau indépendant, maître de son tableau dans notre pays et, malgré lui, pour l'avènement du pluralisme et de la liberté.

Ce sont les idéaux de la CIB qui nous ont animés dans la défense de nos confrères persécutés pour leur engagement politique et dans le libre exercice de leur profession.

Je me réjouis particulièrement du thème choisi pour le congrès de Yaoundé : *« L'Etat de droit face aux nouveaux défis sécuritaires, mythe ou réalité »*.

Les mesures exceptionnelles que peut être appelés à prendre un Etat en vue de la garantie des conditions optimales de sa sécurité ne doivent pas enfreindre les règles de base du fonctionnement d'un véritable Etat de droit.

Cet état, en prenant des mesures d'exception, doit néanmoins garantir à chacun de ses citoyens le respect de ses droits fondamentaux.

La liberté de l'homme doit demeurer au centre de ses préoccupations.

Pour illustrer mon propos je voudrais ici citer un passage de la déclaration de principes d'une conférence de sages qui se tint à Lausanne le 23 septembre 1875. Je cite

« Pour relever l'homme à ses propres yeux, pour le rendre digne de sa mission sur la terre, le Créateur Suprême a donné à l'homme comme le bien le plus précieux la liberté, patrimoine de l'humanité toute entière, rayon d'en haut qu'aucun pouvoir n'a le droit d'éteindre, ni d'amortir et qui est la source des sentiments d'honneur et de dignité. »

Il ne me revient pas ici, le privilège de déflorer ce sujet, beaucoup plus complexe que l'idée qu'il vient de m'inspirer à l'instant.

Il ne me reste plus qu'à émettre le vœu que les travaux de notre congrès soient, comme à l'accoutumée riches.

Que ces travaux nous encouragent, nous guident et nous soutiennent dans notre volonté de participer à l'avènement d'un Monde meilleur.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Ebénézer MONGUE-DIN
Avocat au Barreau du Cameroun